

@gglo.fr

**SEANCE DU 4 JUIN 2007
SITZUNG VOM 4. JUNI 2007**

**L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DE L'AGGLOMERATION
DIE KONSTITUIERENDE VERSAMMLUNG DER AGGLOMERATION**

Présence de / Anwesend

M. Nicolas Deiss, Préfet du District de la Sarine, Président

Herr Nicolas Bürgisser, Oberamtmann des Sensebezirks, Vizepräsident

M. Georges Godel, Conseiller d'Etat, Directeur, Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

M. Pascal Corminbœuf, Conseiller d'Etat, Directeur des institutions, des forêts et de l'agriculture

Mme Corinne Margalhan-Ferrat, Conseillère scientifique de l'agglomération

Mme Brigitte Leiser, Cheffe de service adjointe, Service des communes

M. Hubert Dafflon, chef de service du SeCA

Mme Giancarla Papi, cheffe de section au SeCA

Délégués / Delegierte

Mme Dominique Nouveau-Stoffel, Mme Antoinette de Weck et MM. Christoph Allenspach, Gilles Bourgarel, Jean Bourgknecht, Pierre-Alain Clément, Daniel Gander, M. Christian Morard et Wandeler Philippe (Fribourg)

MM. Marc-Antoine Messer et Benoit Piller (Avry)

Mme Solange Berset et MM. Gilbert Perrin et Marc Lüthi (Belfaux)

MM. André Bruderer, Jean-Marc Kuhn et Albert Lambelet (Corminboeuf)

MM. Georges Baechler, Michel Ramuz et Philippe Equey (Givisiez)

MM. René Schneuwly et Alexis Overney (Granges-Paccot)

Frau Hildegard Hodel Bruhin, Herr Niklaus Mäder, Herr Rudolf Zurkinden und Herr André Schneuwly und (Düdingen)

Mme Anne Maillard-Magnin et MM. Jean-Pierre Helbling, Jean-François Emmenegger et Olivier Maradan (Marly)

MM. Alain Blanc et Daniel Blanc (Matran)

Mme Annelise Meyer-Glauser, Mme Erika Schnyder et M. Michel Cochard (Villars-sur-Glâne)

Die Herren Roman Schwaller, Nicolas Blanchard und Pascal Zbinden (Tafers)

Excusés / Entschuldigt :

M. Georg Tobler, Office fédéral du Développement territorial (ARE)

Mme Fiorenza Ratti, Secrétariat d'Etat à l'économie

M. Gérald Mutrux, Chef de service, Service des communes

M. Etienne Devaud, Syndic de la commune de Neyruz

Délégués / Delegierte

M. Roland Berset (Avry)

M. Yvan Tona (Matran)

M. François Pythoud (Villars-sur-Glâne)

M. Olivier Schaller (Granges-Paccot)

Scrutateurs: MM. Philippe Equey et Gilbert Perrin

Début de la séance : 07h.30

* * *

Ordre du jour de la convocation :

1. Salutations du Président
2. Approbation PV
3. Informations du Président
4. Plan directeur de l'agglomération
 - Historique des travaux liés au projet d'agglomération respectivement au Plan directeur de l'agglomération
 - Présentation du contenu du Plan directeur de l'agglomération
 - Présentation de la procédure de consultation publique
 - Discussion
5. Divers

1. Salutations et ouverture de la séance

Le Président. Je vous salue, Mesdames et Messieurs les délégués pour la troisième séance de l'Assemblée constitutive de cette année.

Ich begrüße Sie, werte Delegierte, recht herzlich zur dritten Sitzung.

En ce qui concerne l'ordre du jour, y a-t-il des remarques? Si ce n'est pas le cas, je vous informe que le procès-verbal n'a malheureusement pas pu être terminé. Nous avons eu un petit problème technique dû à votre président qui a appuyé sur un mauvais bouton, ce qui fait que nous devons reconstituer plusieurs interventions avec les délégués concernés. Nous n'observerons donc pas de point 2. J'en suis navré et m'en excuse.

Je sou mets à l'Assemblée l'ordre du jour ainsi modifié. Y a-t-il des remarques? Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour ainsi modifié est accepté. Je passe à la nomination des scrutateurs.

3. Information du Président

Je souhaite vous informer que nous avons tenu à inviter à la séance de ce matin les responsables des dicastères de l'aménagement de toutes les communes du périmètre provisoire de l'agglomération afin qu'ils puissent participer à cette importante séance d'information.

Ich begrüße Sie, werte Delegierte, recht herzlich zur dritten Sitzung. Ich begrüße ganz besonders auch die Vertreter aus den verschiedenen Gemeinderäten, die sich mit der Aufgabe der Raumplanung befassen.

4. Plan directeur de l'agglomération

Le Président. Ce qui se passe actuellement est d'une grande importance dans la mesure où beaucoup de communes de l'agglomération planifient leur aménagement en coordination avec la mobilité tout en tenant compte des impératifs environnementaux. C'est une démarche qui doit absolument faire école dans notre canton. Nous en avons discuté vendredi passé lors d'une journée d'étude organisée sous la direction du Conseiller d'Etat M. Beat Vonlanthen, lorsque nous avons traité de la nouvelle politique régionale. Les interventions de certaines personnes ont clairement montré que nous avons du retard. On nous a rappelé qu'il fallait agir un peu comme dans une entreprise privée où la stratégie et la planification financière servent des objectifs précis et concrets. Ce que nous faisons souvent au niveau politique, c'est d'abord élaborer des stratégies, le concret ne suit pas toujours rapidement dans la mesure où il est lié à d'innombrables contingences. Je rappelle que le projet de Plan directeur de l'agglomération que vous avez devant vous se rapporte aux trois premiers domaines de collaboration de la future agglomération que votre assemblée a décidé de mettre en avant. Elle a confié pour la partie opérationnelle la responsabilité à la CUTAF qui s'est appuyée sur le groupe technique d'agglomération (GTA) pour procéder aux travaux d'élaboration de ce document technique.

Um den Anforderungen des Bundes gerecht zu werden, war es unerlässlich, die Arbeiten im Bereich des Agglomerationsprogramms, d.h. des Richtplans, den sie vor sich haben, vor zu verschieben. Aus diesem Grunde hat Ihre Versammlung beschlossen, die Planungsarbeiten des Richtplans vorzeitig ausführen zu lassen. Das Resultat haben sie heute erhalten und wir werden es Ihnen nun vorstellen. Dieses Programm wird dann noch diese Woche in die Vernehmlassung geschickt, namentlich auch zu den betroffenen Ämtern des Kantons und des Bundes, aber ganz besonders zu den hier vertretenen Gemeinderäten, damit Sie alle Ihre Bemerkungen dazu anbringen können.

Pour la première fois, nous pourrons prouver si nous sommes aujourd'hui effectivement prêts et aptes à avoir une vision générale et globale de l'aménagement du territoire, à dépasser les limites communales pour davantage coller à la réalité.

Je vais maintenant donner la parole à notre conseillère scientifique, Mme Margalhan-Ferrat, que je salue très cordialement et remercie une fois encore, avec les services de l'Etat concernés, pour avoir réalisé cet énorme travail. Je peux vous garantir que tous ont eu des semaines très chargées.

Mme Margalhan-Ferrat. Mon intervention sera en trois points comme cela est indiqué dans l'ordre du jour de la présente séance. Tout d'abord, un court

historique des travaux d'agglomération, ensuite une présentation du contenu du projet de Plan directeur de l'agglomération et enfin quelques mots sur la consultation publique qui va débiter.

- Historique des travaux liés au projet d'agglomération respectivement au Plan directeur de l'agglomération

Pour ce qui est de l'historique des travaux, j'aimerais vous rappeler que c'est en juin 2003 que nous avons entendu parler pour la première du projet d'agglomération. L'Office fédéral du Développement Territorial en charge de la gestion et de l'évaluation des projets d'agglomération nous avait demandé de lui remettre un document fini pour 2004. Nous sommes aujourd'hui en 2007 et il nous a fallu faire preuve jusque là de beaucoup de créativité, très souvent dans l'urgence, pour mener à bien ce projet. La décision consistant à élaborer ce projet d'agglomération a été prise par l'Assemblée constitutive en octobre 2003, sur proposition de la Commission des domaines d'activités. Ce document de planification est d'un genre nouveau dans la mesure où il doit coordonner l'urbanisation, les transports et la protection de l'environnement. En 2003, le Conseil d'Etat s'est également déclaré prêt à être copilote de ce projet d'agglomération et a mis à disposition au sein du groupe technique d'agglomération certains de ses spécialistes dans les trois domaines évoqués. Les travaux proprement dits ont débuté en 2004, date à laquelle nous nous sommes également entourés d'un groupement d'urbanistes chargés de faire les études techniques proprement dites. L'un des premiers points à clarifier était la question du périmètre, raison pour laquelle nous avons abordé les communes d'Avry, de Matran et de St-Ursen. En effet, dans la mesure où le projet d'agglomération devait concerner les transports, il semblait judicieux que toutes les communes concernées par la CUTAF soient abordées pour mener à bien ce projet dans les meilleures conditions. Avry et Matran ont répondu positivement, ce qui a permis de les intégrer au projet d'agglomération dès le début de l'année 2004. En ce qui concerne la commune de St.Ursen, elle a dans un premier temps dit ne pas être intéressée et ce n'est qu'à la fin de l'année 2005 qu'elle a été intégrée au projet.

Une autre étape importante a été franchie en printemps 2005, dans la mesure où un premier document a été élaboré. Il s'agissait de la Conception directrice qui constitue en quelque sorte l'épine dorsale du projet d'agglomération et annonce la stratégie développée à l'échelle de l'agglomération. Cette Conception directrice a également fait l'objet d'une procédure de consultation auprès des conseils communaux, des services de l'Etat et de l'Office fédéral du développement du territoire. Ce dernier nous a transmis un premier avis pour indiquer si ce document répondait aux critères

posés par la Confédération pour bénéficier de subventions en matière de trafic d'agglomération.

Suite à cette première consultation, un rapport de consultation a été élaboré. Il a été présenté et remis à tous les délégués au début de l'année 2006. Nous étions alors 13 communes dans le périmètre du projet d'agglomération au sens de la Confédération et un pas supplémentaire a été fait avec l'intégration, en juin 2006, des communes d'Avry et de Matran, cette fois-ci, au périmètre provisoire de l'agglomération.

En automne 2006, les choses se sont précisées dans la mesure où les Chambres fédérales ont créé une base légale en octobre 2006, alors que nous n'avions reçu jusqu'à cette date que des documents d'intention et qu'ils nous avait fallu travailler sans bases légales fédérales. Cette base légale se présente sous deux formes: d'une part la Loi fédérale sur le fonds d'infrastructure permettant à la Confédération de subventionner des projets en matière de trafic d'agglomération durant les vingt prochaines années et d'autre part la modification de la Loi fédérale sur les huiles minérales à affectation obligatoire.

La Loi fédérale sur le fonds d'infrastructure indique que ce fonds comprend environ 20 milliards de francs, dont 6 milliards seront à disposition pour le trafic d'agglomération, la moitié pour les projets dits urgents et l'autre pour les projets ordinaires.

L'Office fédéral du développement territorial a reçu, à ce jour, des projets pour une somme de 25 milliards de Fr. pour la première enveloppe financière à partir de 2010. La concurrence s'annonce donc rude.

A côté de cette Loi sur le fonds d'infrastructure, c'est la Loi sur les huiles minérales à affectation obligatoire qui fixe les conditions qui permettront aux agglomérations et aux cantons de bénéficier de subventions fédérales en matière de trafic d'agglomération. Pour obtenir ces subventions, il suffit que les cantons et les agglomérations déposent un projet d'agglomération auprès des autorités fédérales. Je souligne qu'il s'agit du subventionnement du trafic d'agglomération, qui couvre à la fois les infrastructures routières, ferroviaires ou celles liées à la mobilité douce.

La loi fédérale précise les conditions d'obtention : si nous déposons un tel projet avant la fin de l'année 2007 à Berne, nous aurons des chances de pouvoir bénéficier de ces subventions en matière de trafic d'agglomération pour la première enveloppe financière mise à disposition dès 2010. La Confédération insiste également sur les critères concrets que ces projets d'agglomération doivent remplir. Nous en avons parlé au sein de la Commission pour l'aménagement régional, du Bureau et des différentes commissions thématiques. Il s'agit du document intitulé Concept de cofinancement des projets d'agglomération. Il contient toute une série critères qu'il faudra remplir avant de pouvoir bénéficier de l'aide octroyée par la

Confédération. Le cofinancement fédéral peut aller jusqu'à 50% du montant prévu pour le projet.

Un premier document sur le projet d'agglomération vous a été présenté en mars dernier. Depuis, ce document a été refondu et son contenu a été finalement adopté par un Comité de pilotage. Ce comité de pilotage a été constitué en avril 2007 ; il se compose de deux Conseillers d'Etat, de M. Pascal Corminboeuf, directeur de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et de M. Georges Godel, directeur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et de la construction (DAEC), du Président et du Vice-président de l'Assemblée constitutive ainsi que de deux Syndics qui représentent le Bureau de l'Assemblée constitutive et donc les communes, respectivement M. Pierre-Alain Clément pour la commune de Fribourg et M. Daniel Blanc pour la commune de Matran.

C'est ce Comité de pilotage qui a arrêté le contenu du document qui vous est aujourd'hui présenté. Nous vous avons fait parvenir séparément sous forme d'errata les dernières corrections faites par ce comité de pilotage sur le projet.

- Présentation du contenu du Plan directeur de l'agglomération

Le document lui-même se compose actuellement de deux fascicules : le premier s'intitule rapport explicatif et le second concerne les modules d'action et les fiches de projet.

Il faut relever à ce stade un point important qui est ici essentiel. Si jusqu'à ce jour on a pu justifier les infrastructures de transport par elles-mêmes. Avec la nouvelle politique mise en place par la Confédération en matière de trafic d'agglomération, cela ne sera plus possible à l'avenir. Pour obtenir une aide financière de la Confédération, il faudra dorénavant étroitement lier les domaines urbanisation, transports et environnement. Ce point figure au centre de la démarche du présent projet de Plan directeur de l'agglomération. Il faut donc appréhender à l'échelle régionale les besoins et questions liés à l'aménagement, aux transports et à l'environnement.

Pour faciliter la lecture de ce projet, je vous informe que toutes les parties contraignantes de ce document, que l'on retrouve dans le premier et dans le deuxième fascicules ont été présentées sur fond grisé.

Le premier fascicule du document contient le rapport explicatif. Ce rapport explicatif reprend à partir de la page 23 la Conception directrice, partie qui lie les autorités, qu'elles soient communales, régionale (agglomération) ou cantonales. Cette Conception directrice a été validée et consolidée suite à une consultation qui s'est déroulée dans le courant de l'été 2005.

Le rapport explicatif analyse l'urbanisation et les transports à l'échelle de l'agglomération et propose une stratégie en fonction des problèmes

territoriaux identifiés. Je souhaite attirer votre attention sur la carte de la page 53 du rapport explicatif. Elle concerne la stratégie d'urbanisation déterminant les différents pôles d'urbanisation retenus et destinés aux activités, à l'habitat ou à une affectation mixte. Il s'agit d'endroits stratégiques à l'échelle de la région et dans lesquels on doit encourager la densification. Sur cette carte, on a également posé des limites à l'extension du milieu bâti. Une autre carte importante concerne les actions et les priorités en matière de transport : elle figure à la page 56. Cette carte regroupe l'ensembles des mesures en matière de transports, tous modes confondus (routier, ferroviaire, mobilité douce).

Le second fascicule contient les différentes solutions proposées et s'appuient sur les orientations stratégiques qui ont été prises en matière d'urbanisation et de transports. Pour faire une comparaison avec un document que vous connaissez, on pourrait dire que la première partie du 2^e fascicule, celle qui concerne les modules d'action, ressemblerait au Plan régional des transports, alors que la 2^e partie qui se rapportent aux fiches de projet ressemblerait davantage au Projet général de la CUTAF. Les fiches de projet sont évolutives et peuvent être modifiées, voire supprimées en fonction de l'état d'avancement des travaux. En tant que telles, elles ne sont donc pas soumises à une procédure particulière.

Je vous invite tous à ne plus parler du projet d'agglomération au sens de la Confédération, mais davantage du Plan directeur de l'agglomération ou en allemand du Richtplan der Agglomeration afin d'éviter toute ambiguïté dans la terminologie.

- Présentation de la procédure de consultation publique

La consultation publique débutera avec la publication dans la Feuille officielle le 8 juin 2007 et durera deux mois pour les personnes et organismes privés intéressés, alors que les Conseils communaux disposeront de trois mois pour se prononcer et remettre leur prises de position à la DAEC ou au Secrétariat de l'Assemblée constitutive.

Sur la base de ces prises de position, un rapport de consultation sera élaboré et le projet de Plan directeur de l'agglomération sera modifié en conséquence. L'objectif reste la remise d'un document finalisé aux autorités fédérales à la fin de l'année 2007.

La Confédération exige pour entrer en matière sur d'éventuelles subventions que les autorités s'engagent sur ce document. Concrètement, les communes doivent tenir compte de cette nouvelle planification. Cette exigence est rappelée par le directeur de l'ODT, M. Pierre-Alain Rumley. C'est ce qui ressort du PV d'une séance qui a eu lieu en décembre 2006, ici à Fribourg, en présence du directeur de l'ODT, des deux Conseillers d'Etat-Directeurs, MM.

Corminboeuf et Volanthen et des représentants de l'assemblée constitutive. Vous avez reçu copie de ce PV.

Le Président. Je remercie Mme Margalhan-Ferrat pour cette présentation. Je donne maintenant la parole à Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Corminbœuf pour qu'il puisse nous adresser ses considérations.

M. Corminbœuf. Le Président et Mme Margalhan-Ferrat ont effectivement rappelé le contexte dans lequel les travaux de votre Assemblée constitutive ont lieu et ces travaux s'inscrivent dans une dynamique générale que l'on perçoit dans notre pays.

Le 1^{er} février, mon collègue Beat Vonlanthen et moi-même étions à Lucerne pour prendre connaissance de tous les projets d'agglomération qui sont aujourd'hui concoctés. Nous avons même pu assister à une passe d'armes entre la ville de Zurich et celle de Bâle. La ville de Zurich avait englobé la ville de Bâle dans son agglomération, mais les Bâlois se sont défendus en disant qu'il travailleraient plus volontiers avec Strasbourg et Fribourg-en-Brigau qu'avec la ville de Zurich. Le collègue Robert Kramer de Genève aussi rappelé que la ville de Genève travaillait plus volontiers avec la Région Rhône-Alpes qu'avec le canton voisin.

Cela pour vous dire qu'il y a des enjeux qui nous dépassent complètement. Certes, on ne joue pas tout à fait dans la même ligue mais on joue quand même le même jeu en ce qui concerne la nouvelle définition de notre paysage suisse où plus de 70% de la population vit dans des agglomérations.

Nous sommes concernés au premier degré au niveau de la promotion économique et de l'aménagement du territoire : st un double défi que d'exister entre Berne et Lausanne. Pour exister entre ces deux grands pôles économiques, il faut avoir un centre cantonal fort. Il faut que ce centre se prenne en charge. J'estime que c'est ce que vous êtes en train de faire. Tout cela doit nous permettre d'intégrer les 20% de population supplémentaire prévus par la croissance démographique pour les prochaines 20 à 25 années. Alors bien sûr, si vous êtes ici, c'est parce que vous êtes en premier lieu responsable de vos communes.

Mais, à l'instar des districts périphériques, à qui l'on demande d'accepter que l'avenir du canton dépende en grande partie de l'avenir du centre cantonal, je crois qu'il est important que tous les acteurs du centre cantonal puissent jouer leur partition en harmonie. Dimanche prochain, les communes de Lucerne et de Littau fusionneront. Cela donnera une grande commune, Lucerne va devenir une ville de 200'000 habitants, plus grande que Bâle, Berne ou Lausanne.

On voit donc que l'on se trouve vraiment dans une dynamique régionale qui couvre l'ensemble du pays. Notre canton essaye aussi de prendre sa place,

notamment en jouant la carte de l'agglomération. Dans ce contexte-là, je crois que les débats qui auront lieu au mois de juin relèveront aussi de cette prise de conscience cantonale sur la nécessité d'avoir comme centre cantonal une agglomération forte. Ce que tout le monde souhaite.

M. le Président. Je remercie M. Corminbœuf et je donne maintenant la parole au Conseiller d'Etat M. Gorges Godel qui va également nous adresser ses considérations.

M. Godel. C'est avec plaisir que je m'exprime devant cette assemblée pour donner mon point de vue. Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que dès mon entrée en fonction, j'ai tout de suite été amené à m'occuper de la question du projet d'agglomération. Bien entendu, dans mes activités passées et comme député, je connaissais évidemment déjà ce projet mais je ne pensais pas qu'il me serait un jour donné de le mener à bien. Ma direction m'a rapidement proposé la tête du Comité de pilotage. J'ai également pris conscience de l'importance stratégique de ce projet, non seulement pour l'agglomération mais aussi pour l'ensemble du canton.

Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit mon collègue Pascal Corminbœuf mais j'aimerais simplement remercier tous ceux qui ont travaillé au Groupe technique d'agglomération, en particulier Mme Margalhan-Ferrat, M. Dafflon, Mme Papi et Mme Leiser.

Je crois que l'on a un projet qui peut être mis en consultation pour provoquer le débat, ce qui me paraît important, notamment sous divers angles, puisque ce projet est censé coordonner l'urbanisation, les transports et l'environnement. Pour le canton, ces trois axes sont évidemment très importants même si certains souhaitent y associer davantage de tâches.

La consultation permettra de débattre des divergences, de trouver un consensus pour déposer le projet d'ici à la fin de l'année. Ce projet doit non seulement être soutenu par le canton mais aussi par l'ensemble des communes. Il faut que l'on trouve un consensus global pour montrer à la Confédération que nous sommes déterminés et unis derrière ce projet.

En suivant l'évolution dans les autres régions, je crois que Fribourg doit aussi jouer sa carte. Vendredi prochain nous aurons une autre séance concernant la nouvelle politique régionale, domaine où l'on constate que les esprits changent. Concernant l'agglomération, j'entends souvent dire qu'il y aura une perte d'autonomie pour les communes. A mon sens, l'autonomie sera plutôt renforcée. C'est aux responsables des communes concernées par l'agglomération de porter ce projet lorsqu'il aura été adopté. Je trouverai en effet regrettable que le canton doive se substituer aux communes pour ce projet. Le canton doit certes le soutenir, en aucun cas le porter.

Le Président. Je remercie les représentants du Conseil d'Etat pour leurs propos clairs et engagés. Je crois qu'il est important que les communes se sentent aussi appuyées par le canton. Voilà ce que nous voulions d'abord vous communiquer avec la remise des documents en vue de la consultation.

Mme Schnyder. Tout d'abord, permettez-moi de saluer l'énorme travail qui a été fait pour élaborer les documents qui ont été soumis aujourd'hui à l'Assemblée constitutive de l'agglomération et aux conseillers communaux respectifs. Ce travail mérite en effet d'être relevé, d'une part parce qu'il est très complet, parce qu'il apporte une vision d'avenir pour une agglomération, sans tenir compte des périmètres locaux des communes et parce qu'il permettra aussi, sans doute, d'avoir pour une fois dans ce canton une vision un peu plus globale de l'aménagement.

Toutefois, ce document, et vous me passerez sans doute avec indulgence la remarque, est assez fouillé, donc plutôt sibyllin pour des néophytes de mon espèce. Je voudrais cependant relever que la commune de Villars-sur-Glâne a fait un effort particulier pour examiner ledit document, et si l'on trouve que la plupart des principes énoncés dans ce Plan directeur sont valables et réjouissants, il n'en demeure pas moins que nous avons été alertés par certains aspects dont je me permets ici de relever quelques points.

Tout d'abord, en ce qui concerne les mesures proposées en matière de transport, nous avons regretté que les bureaux techniques qui se sont penché sur ces mesures, en trouvant des solutions qui sont sans doute dans l'absolu idéales, relèvent tout de même un manque flagrant de sens politique et même sociopolitique. Pour vous citer un exemple concret, nous déplorons particulièrement que les mesures proposées, par exemple pour transformer la route de Cormanon en une route à quatre voies, manquent totalement de réalisme. Car on se demande non seulement où l'on va pouvoir prendre les espaces nécessaires à la réalisation des ces quatre voies mais aussi parce que l'on n'a pas tenu compte de ce qui se trouve sur place : une école, une administration communale, la Poste. Il y a le problème des nuisances telles que le bruit, la pollution, etc. Ensuite, si l'on pousse la réflexion un petit peu plus loin, on s'aperçoit que cette construction ne prend pas en considération les problèmes qui sont en aval, notamment les questions d'engorgement du centre-ville. Nous avons d'ailleurs à plusieurs reprises fait différentes fois ses remarques en attirant l'attention sur cette problématique mais visiblement en vain.

Nous tenons particulièrement à rappeler qu'il faut une ceinture sud-ouest efficace pour notre agglomération et qu'actuellement il est temps de trouver une solution satisfaisante. Bien sûr, vous allez me dire qu'il y a la liaison Marly-Posieux à l'étude. Seulement en lisant les documents, je me réfère à la page 66, on voit que cette liaison n'est qu'une solution éventuelle. D'autre

part, nous avons aussi remarqué que la position de cette liaison très au sud va quand même avoir des répercussions sur une véritable ceinture sud-ouest de l'agglomération. Nous avons donc la fâcheuse impression, toujours en lisant le texte à la page 66, que c'est une liaison un peu alibi qui nous est proposée ici tendant à vouloir calmer les communes pendant la phase de consultation du Plan directeur de l'agglomération. Nous nous permettons donc d'insister sur le fait que sans avoir une ceinture sud-ouest efficace et couplée avec d'autres mesures d'incitation à l'usage des transports publiques nous n'arriverons pas vraiment à des résultats intéressants pour notre agglomération et que nous ne pourrons pas compter sur la participation fédérale.

D'autre part, nous insistons particulièrement sur le fait que toutes les mesures qui seront proposées doivent impérativement l'être dans le cadre d'une participation avec les communes. Il est important que les aménagistes, les urbanistes, les spécialistes tiennent compte des remarques et collaborent avec les autorités communales. Si nous devons faire approuver des mesures d'une telle importance par notre population, il est important que les autorités communales soient, elles aussi, convaincues par les mesures proposées. En revanche, si les mesures sont certes techniquement idéales mais qu'elles ne rencontrent pas l'aval des autorités, je suis certaine qu'elles ne permettront jamais un développement harmonieux de l'agglomération.

Je voudrais également faire état de la situation future de cette agglomération future qui comportera quelques 20'000 habitants supplémentaires et 12'000 emplois. C'est certes quelque chose de très intéressant mais qui génère quand même un certain nombre de dommages collatéraux à savoir des charges financières non négligeables. La question qui se pose est de savoir qui va les financer. Certes nous trouvons dans les rapports qui nous ont été soumis un genre de clé de répartition mais cela ne suffit pas. Il faut encore avoir l'assurance que le financement soit assuré qu'il ne repose pas uniquement sur les épaules des communes mais que l'on puisse bénéficier à la fois de subsides fédéraux et cantonaux.

Enfin, nous estimons qu'une question de plus-value doit être introduite dans la LATeC. Il faudrait donc une base légale pour cette question qui est absente du Plan directeur de l'agglomération.

Le Président. Après ce que nous venons d'entendre, nous voyons l'utilité de la consultation. Il est clair que le but est avant tout d'élaborer une vision la plus cohérente possible mais qui soit, il est vrai, en adéquation avec la réalité politique. Les remarques que Mme la Syndique vient de faire sont intéressantes et la commune les fera certainement valoir dans le cadre de sa prise de position, on ne va donc pas répondre maintenant à toutes les interventions.

Un point qui est souvent mis en évidence et qui semble faire peur est celui de l'augmentation prévue du nombre d'habitants dans le bassin de l'agglomération. On sait aujourd'hui qu'il ne suffit pas d'amener beaucoup de gens chez soi mais qu'il faut aussi en assumer les charges, sans qu'il y ait forcément un équilibre entre l'apport fiscal et le nombre de personnes qui s'établissent sur le territoire de la commune. C'est l'un des gros problèmes que l'on rencontre et il convient d'en tenir compte. Dans le cadre de la planification, il faut prévoir une augmentation structurée et bien dosée de la population, et non pas un accroissement trop brusque. La commune de Villars-sur-Glâne n'est peut-être pas le meilleur exemple que l'on puisse trouver, elle qui a vécu une augmentation drastique de sa population. Il faut fournir de nouvelles prestations et les souhaits des gens sont aujourd'hui assez conséquents.

Mme Margalhan-Ferrat. Je ne souhaite pas répondre à toutes les remarques faites sur ces points particuliers mais voudrais d'une façon très générale relever quelques points.

Premièrement, c'est dans le cadre de la consultation qui débute maintenant que tous les conseils communaux sont invités à prendre position et à faire part à la fois de leurs souhaits et de leurs remarques. Depuis le début des travaux en 2004, certains souhaits des conseils communaux ont évolué. Aux nouvelles situations, il faut donc trouver de nouvelles solutions. Je vous engage donc à participer pleinement à cette consultation. Des séances bilatérales seront très probablement planifiées comme cela a été le cas pour la consultation sur la Conception directrice. Le mois de juin vous permettra d'évoquer ces points notamment lors des séances d'informations prévues à cet effet et qui auront lieu les 27 et 28 juin prochain, à Marly et à Düdingen.

Pour ce qui est de la question de la participation financière soulevée par Mme Schnyder, je voudrais rappeler les exigences de la Confédération. Celle-ci proposera à terme aux Chambres fédérales de nous allouer un certain montant. L'Office fédéral du développement territorial a mis en place un catalogue d'exigences et de critères qu'il nous faudra remplir pour pouvoir obtenir des subventions. Je ne vous cache pas qu'il faudra arbitrer entre les attentes de la Confédération, celles du canton et les souhaits des communes. Cela constitue l'essentiel du travail qui nous attend pour cet été et automne, période pendant laquelle nous allons revoir et remodeler le projet de Plan directeur tel qu'il vous a été proposé aujourd'hui.

En ce qui concerne les questions de bases légales, il est vrai que nous n'en avons pas parlé. Simplement parce ces questions relèvent du Grand Conseil. La question de ces plus-values a été discuté, notamment au Bureau de l'Assemblée constitutive alors que l'on nous avait soumis pour consultation l'avant-projet de révision de la LATeC. La position de l'Assemblée constitutive

a été très claire à ce sujet et demandait que l'on examine cette question afin que nous puissions disposer d'une telle base légale.

M. Allenspach. Il y a trois ans que la Commission des domaines d'activité a proposé à l'Assemblée constitutive d'avancer les travaux relatifs au projet fédéral afin d'éviter de prendre trop de retard. Depuis, la Commission a suivi les travaux de manière critique et a invité les urbanistes à plusieurs reprises pour qu'ils expliquent les grandes lignes de ce projet. La Commission des domaines d'activités élaborera à ce sujet une prise de position.

Il faut quand même relever le progrès que le document a subi depuis sa première version. La Commission des domaines d'activités analysera les différents projets qui sont actuellement proposés et cela avec un regard plus neutre qu'une commune qui doit défendre ses intérêts.

Les problèmes particuliers que nous vivons ne sont pas seulement propres à notre projet d'agglomération mais existent sous une forme ou une autre dans toutes les agglomérations de notre pays. Concernant le développement, il faut encore un peu ajuster le tir et maintenant trouver l'harmonisation nécessaire avec le développement durable de notre région.

Les communes sont autonomes et cela n'a pas été mis en question. Pourtant, dans les faits, les communes sont beaucoup moins autonomes que l'on pourrait le croire. Cela est dû à l'énorme croissance que l'agglomération fribourgeoise et les communes connaissent depuis les années 60. Selon les prévisions, l'agglomération se développera encore plus fortement dans les années à venir. Ce sont des données qui sont à méditer, pas seulement commune par commune, mais au niveau de toute la région.

Par ailleurs, nous aurons aussi besoin du soutien de l'Etat, car il ne suffit pas, d'un côté, de coordonner l'aménagement du territoire entre les douze communes et, de l'autre côté, de poursuivre le développement selon les anciens principes politiques où les communes font ce qu'elles veulent en implantant de milliers de maisons individuelles sans tenir compte des problèmes de transport qui en résultent.

Je considère ce plan comme une première étape qui doit être développée par la suite, tout en respectant les exigences de la Confédération. Ce plan directeur régional n'est pas encore finalisé, ce qui nous permet de nous mettre d'accord sur les détails. Ce que l'on constate, c'est que les perspectives concernant la mobilité douce n'ont pas été développées, alors que celle-ci est l'un des éléments importants pour l'entrée en matière de la Confédération. L'année prochaine, nous devons commencer immédiatement à ficeler un premier paquet de mesures, d'abord sur les grandes lignes, mais également sur la mobilité douce, pour pouvoir présenter à terme un projet digne d'une agglomération. La première partie, avec le projet du pont de la Poya concerne maintenant le canton, mais ce projet se situe sur une autre

plage de planification et nécessitera que l'on se penche aussi sur les mesures d'accompagnement. Ces questions n'ont pas encore été réglées entièrement par l'Etat.

Je vous invite à analyser ce projet de plan directeur dans une optique large et pas seulement du point de vue de votre commune. Je vous invite également à signer la convention qui vous est proposée et à faire vos remarques de manière très large afin que nous puissions rapidement avancer pour mener ce projet à bien.

Le Président. Je crois que M. Allenspach a rappelé l'une des missions importantes d'un projet de l'envergure du Plan directeur de l'agglomération. Nous vivons actuellement, et chacun le déplore, l'implantation de nouveaux centres commerciaux. La politique actuelle reflète l'individualisme communal qui trouve son paroxysme dans le fait que chaque commune a voulu créer sa zone industrielle et artisanale ce qui a conduit à un engouement pour l'implantation des centres commerciaux, comme nous pouvons le constater autour de la ville et des autoroutes. Tout le monde sait que personne ne pourra empêcher ces implantations.

Mme Margalhan-Ferrat. Je voudrais juste attirer votre attention sur le fait que vous trouverez sur la table ci-devant la brochure d'information bilingue du projet de Plan directeur de l'agglomération. Ceux qui souhaiteraient encore avoir des documents supplémentaires peuvent nous les demander. Les conseils communaux ont reçu cette brochure ce matin avec l'envoi des documents liés à la consultation publique.

5. Divers

Le Président. J'attire votre attention sur la conférence de presse qui aura lieu après la séance. Comme la parole n'est plus demandée, je termine donc ici les travaux de la présente Assemblée constitutive. Je vous remercie de votre participation et vous souhaite une excellente journée. La séance est close.

Ich schliesse die Arbeiten der heutigen Versammlung hier ab, indem ich Ihnen für Ihre Mitarbeit recht herzlich danke und Ihnen einen noch recht erfolgreichen Tag wünsche. Die Sitzung ist hiermit beendet.

Fin de la séance : 08h.35.

Pour le procès-verbal :

Corinne Margalhan-Ferrat